

Création à Caen d'un Conseil local de santé mentale (CLSM)

Dans le cadre de la politique de la Ville, un contrat a été signé à Caen en cette fin d'année 2016 avec l'ARS et la Préfecture. Ce contrat donne naissance à un Conseil local de santé mentale. Le CLSM s'intègre dans une démocratie de proximité et fait partie du Conseil local de santé. A ce jour, il existe deux CLSM dans le Calvados : Caen et Bayeux.

Qu'est-ce qu'un CLSM ?

Il s'agit d'un nouveau dispositif de coordination, de concertation et d'action destiné à résoudre des situations psychosociales complexes en matière de parcours de soins et de logement mais aussi de déstigmatisation donc d'information en santé mentale. La prévention et l'insertion sont des objectifs du CLSM qui a une approche globale de la santé - santé somatique et psychologique -, mais chaque CLSM a ses priorités en fonction des besoins.

Organisation du CLSM :

- *L'Assemblée plénière*, présidée par le maire ou son représentant, convoquée par le président du CLSM, réunit tous ses membres au moins une fois par an. Elle est une force de proposition, composée de chefs de pôles de la psychiatrie publique, d'associations d'usagers et d'aidants, ainsi que d'autres professionnels comme les généralistes, les travailleurs sociaux, les bailleurs sociaux, des associations de quartier, etc... Y participent aussi le CCAS, la MDPH, le Conseil général, l'Education nationale, la Police, la Justice...

- *Le Comité de pilotage*, présidé par le maire ou son représentant, a une composition identique à celle de l'assemblée plénière. Le Comité de pilotage arrête les priorités en tenant compte des orientations de l'assemblée plénière et il informe l'ARS.

Il prévoit l'évaluation des actions, s'assure des règles de confidentialité et des ressources financières pour le fonctionnement du CLSM.

- *Les commissions de travail diverses* en fonction des priorités :

Par exemple, commission des cas complexes, commission logement, commission SISM, etc...

- *Les commissions d'observatoire* aident à déterminer les besoins. Les usagers et les familles peuvent y être auditées.

- A Caen, *la commission d'évaluation* saisie par un professionnel se réunit tous les 15 jours. Elle est composée d'un psychiatre venu à tour de rôle de l'EPSM, du CHU, de Léone Richet, etc..., d'un généraliste, d'un travailleur social, d'un représentant du CCAS, de l'équipe mobile précarité.

Accueil au CLSM :

M. Franck BOURDIEL, coordinateur du CLSM, fait une permanence du mercredi midi au vendredi soir à l'adresse suivante : 15 rue de la Girafe à Caen dans le Service communal d'hygiène et de santé (SCHS). Vous pouvez le joindre par téléphone au 02 31 54 47 32 ou par le poste du standard de la mairie au 47-20.